



« Banco, mais il faut banquer » : la réponse des départements à Élisabeth Borne qui veut interdire le portable au collège

Frédéric Gouaillard

Élisabeth Borne ne veut plus de téléphones portables dans les collèges à partir de la rentrée. La ministre de l'Éducation nationale a confirmé dans un entretien à Sud Radio qu'elle souhaite étendre à tous les établissements l'expérimentation, baptisée pause numérique, actuellement menée dans environ 200 collèges (sur les 5 300 publics présents sur le territoire).

Dans ces structures tests, les élèves concernés doivent déposer leur smartphone dans un casier ou une housse dédiée à leur arrivée et le récupérer à la fin de la journée de cours. « Je souhaite qu'elle (la pause numérique) soit généralisée. On est en train d'en discuter avec les conseils départementaux. Je suis confiante dans le fait qu'on puisse généraliser à la rentrée prochaine », a déclaré Élisabeth Borne. Selon elle, la pause numérique recueille « beaucoup d'adhésion des parents, des professeurs. Dans les collèges où on a fait cette expérimentation, l'atmosphère est plus apaisée », constate la ministre d'État. En théorie, les portables sont déjà interdits au collège depuis 2018, mais la loi est rarement appliquée. « C'est impossible à financer »

Marc Gaudet, président UDI du Loiret, est sceptique : « Sur le principe, je suis à 100 % pour la pause numérique. Mais aujourd'hui, nous avons 68 collèges dans le département, et plus de 31 000 élèves, rappelle l'élu. Nous n'avons pas encore chiffré la mesure mais cela pourrait coûter plusieurs centaines de milliers d'euros à la collectivité. C'est impossible à financer dans le contexte de restriction budgétaire qui nous touche (le Loiret a voté une économie de 23 millions d'euros dans son dernier budget). Aussi je dis au gouvernement : Banco, mais il faut banquer. »

Et si on faisait une pause au lycée ? [Lecteur](#) a échangé avec l'équipe éducative et les élèves autour du dispositif [#PauseNumérique](#) qui encadre l'usage du téléphone en classe, dans des espaces du lycée et à l'internat. Bilan et perspectives ? Ce sont les élèves qui en parlent pic.twitter.com/yqVypuPh2Y — Académie de Grenoble (@acgrenoble) March 27, 2025

Face au Sénat, Élisabeth Borne a expliqué récemment que les modalités de généralisation de ce dispositif seront laissées à l'appréciation des principaux. « Le coût par établissement peut être nul ou de quelques milliers d'euros », a-t-elle évalué, précisant que les téléphones pourront être déposés « dans des casiers ou des pochettes ». Là encore, Départements de France, l'association représentative des conseils départementaux, se montre très réservé. Pour ces élus en charge du financement des collèges, il existe deux lignes rouges à ne pas franchir : que la décision d'installation reste à la libre appréciation des établissements, et qu'aucune participation financière ne soit imposée aux départements.

D'autant que selon eux, les remontées du terrain, et notamment des collèges, ne témoignent pas d'un engouement débordant pour le dispositif. « Les échanges avec les départements montrent qu'il n'existe pas de demande généralisée en ce sens de la part des principaux. À Paris, par exemple, un seul collège aurait exprimé un intérêt pour un tel équipement, observe l'association. Dans la pratique, les établissements qui souhaitent s'organiser mettent généralement en place des dispositifs avec leurs moyens propres, adaptés à leur fonctionnement. À ce jour, seuls deux départements ont cofinancé, à



titre exceptionnel, des équipements dans un collège chacun. »

En Seine-Saint-Denis, le socialiste Stéphane Troussel aura 131 collèges à faire tourner à la prochaine rentrée. Impossible pour le président du conseil départemental d'envisager de mettre en œuvre la pause numérique. « On ne va pas réinventer l'eau chaude, insiste l'élu. L'interdiction des portables est inscrite dans la loi et dans les règlements intérieurs des établissements. Il suffit de la faire respecter et pour cela il faut plus de moyens humains, qu'il s'agisse des assistants d'éducation (les surveillants), des conseillers principaux d'éducation ou de tout autre personnel qui relève de la vie scolaire. On a trop perdu d'emplois ces dernières années dans ce secteur, alors que c'est essentiel pour le climat scolaire. » ■

